

**Table de correspondance (*mapping*) pour
Japan Credit Rating Agency (JCR)**

**Décision de la Commission bancaire du 19 juin 2007
Révisée sur la base de la revue du 15 janvier 2008**

Approche standard : correspondance entre les notations de Japan Credit Rating Agency (JCR) et les échelons de qualité de crédit de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement

Expositions long terme (art. 17a)

Échelon de qualité de crédit	Notation JCR	Catégorie de pondération (art. 17 a)
1	AAA à AA-	20 %
2	A+ à A-	50 %
3	BBB+ à BBB-	100 %
4	BB+ à BB-	100 %
5	B+ à B-	150 %
6	Inférieur ou égal à CCC	150 %

Expositions court terme (art. 17c)

Échelon de qualité de crédit	Notation JCR	Catégorie de pondération (art. 17 c)
1	J-1	20 %
2	J-2	50 %
3	J-3	100 %
4	Toutes les notations court terme inférieures à J-3 (NJ)	150 %
5	Toutes les notations court terme inférieures à J-3 (NJ)	150 %
6	Toutes les notations court terme inférieures à J-3 (NJ)	150 %